

VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Mobilisation à Paris, à Oran et à Alger pour la journée internationale des disparus

Fidèles à la tradition, le CFDA et Sos Disparus ont organisé une série d'événements pour célébrer la journée internationale contre les disparitions forcées.

A Paris, la FEMED et le CFDA ont organisé une conférence de presse le 29 août dans les bureaux d'Amnesty International. Outre une présentation juridique des disparitions forcées assurée par Olivier de Frouville, rapporteur du Groupe de travail sur les Disparitions Forcées des Nations Unies et Mouloud Boumghar, professeur de droit public à l'université de Picardie Jules Verne, la conférence s'est appuyée sur des témoignages. Rachid El Manouzi, vice-président de la FEMED a témoigné de la disparition de son frère et de lui-même au Maroc. Ensuite, Aurélie de Gorostazu, responsable du Service du rétablissement des liens familiaux à la Croix-Rouge française, a présenté son travail auprès des proches de disparus, consistant à recueillir des informations sur les disparus dans des contextes de guerre. La conférence a regroupé une cinquantaine de personnes, et a permis au CFDA et à la FEMED de toucher un public large, au-delà de leur cercle habituel de soutien.

Le 30 août, le CFDA et la FEMED ont organisé pour la deuxième année consécutive un rassemblement sur la place de Ménilmontant. Malgré des problèmes techniques qui ont empêché que certaines des activités prévues n'aient lieu, les membres des deux associations ont pu échanger avec les passants et présenter leurs activités autour d'une exposition photo et d'une distribution de thé à la menthe et de pâtisseries orientales.

A Alger, le rassemblement qui s'est tenu place du 1er mai a été très violent. La police a tenté de réprimer la manifestation, les familles ont été brutalisées et de nombreux hommes ont été arrêtés. La brutalité de la police démontre une fois de plus de la volonté du gouvernement algérien de réduire au silence les familles de disparus. La détermination des familles n'est pourtant pas prête de faiblir.

A Oran, les membres du bureau ont organisé un rassemblement devant la cathédrale à Oran à laquelle une vingtaine de familles ont participé. Le cortège s'est dirigé vers la Place des Victoires avant de se rendre au bureau de la LADDH où une exposition de photos avait été organisée. La journée s'est terminée par la projection de « Y a plus d'Amine » de Felipe Canales et Omar D. qui retrace l'histoire des disparus algériens à travers le parcours de Nassera Dutour dans sa quête pour l'établissement de la vérité et de la justice

Le CFDA a participé à la 24^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme à Genève

Le CFDA s'est rendu à Genève du 11 au 13 septembre 2013 pour présenter son rapport Le régime algérien à l'épreuve des droits de l'Homme – L'illusion du changement lors d'un **side event** de deux heures qui a rassemblé des membres d'ONG internationales et représentants d'Etats à Genève. Mouloud Boumghar a ouvert l'événement en dressant un panorama général de la situation des droits de l'Homme en Algérie et en rappelant que la levée de l'état d'urgence et le plan de réformes adopté en janvier 2012 ont agi comme un trompe-l'œil à travers lequel le gouvernement algérien a voulu faire croire à l'ouverture démocratique du pays. Ces mesures ont cependant entraîné des régressions dans l'exercice des libertés fondamentales et n'ont pas fait cesser la répression dont les défenseurs des droits de l'Homme, les militants associatifs et les syndicalistes sont les premières victimes. Nassera Dutour et Yacine Zaïd ont ainsi rappelé les violences physiques et le harcèlement permanent que subissent les membres de la société civile algérienne. De la même manière, l'intervention de Marc Schade Poulsen, directeur exécutif du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme a souligné le refus quasi systématique du gouvernement algérien de délivrer des visas aux membres des associations internationales de défense des droits de l'Homme. Nassera Dutour a par ailleurs rappelé que le gouvernement algérien n'avait toujours proposé aucune solution satisfaisante à la question des disparus en Algérie.

L'ensemble des témoignages a permis de mettre en évidence le double discours que tient le gouvernement algérien : un discours de façade prônant l'ouverture démocratique à destination des instances internationales alors même qu'il tente par tous les moyens de réduire la société civile au silence et qu'il ne respecte aucun des engagements pris au niveau international.

Alors que l'Algérie prétend siéger au Conseil des droits de l'Homme, le side event du CFDA a été l'occasion de dresser une liste d'arguments précis contre sa candidature.

Le CFDA a également profité de sa présence à Genève pour mener des actions de plaidoyer auprès des représentants des Etats, des rapporteurs spéciaux et des ONG internationales pour que la question des disparitions forcées et de la défense des droits de l'Homme soit intégrée à toute discussion avec le gouvernement algérien, et pour que le statut consultatif auprès de l'ECOSOC soit enfin accordé au CFDA. Il a ainsi rencontré Aneke Koning de la mission des Pays Bas à Genève ; Claudia Gross, assistante rapporteur spécial droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme ; Patricio Silva, attaché droits de l'Homme auprès de la mission d'Uruguay ; David Rosenblum représentant du Ministère des affaires étrangères des Etats-Unis ; Gerold Rollmer, attaché droits de l'Homme de la mission autrichienne et Gerald Staberock, secrétaire général de l'OMCT qui les ont tous assurés de leur soutien aux revendications du CFDA.

Formation en droit international des droits de l'Homme

Mouloud Boumghar et Gabriella Citroni ont de nouveau animé la formation en droits de l'Homme qui a eu lieu du 27 au 28 septembre 2013 à Alger. En plus de la quinzaine de participants qui suivent assidûment les formations en droit international depuis le début, de nouveaux venus, militants associatifs, avocats et étudiants en droit ont intégré le groupe.

Afin de revenir sur les mécanismes internationaux de défense des droits de l'Homme, les formateurs ont proposé un quiz. Ensuite, fidèle à la volonté du CFDA de renforcer la participation active des jeunes avocats et étudiants, la formation s'est poursuivie par des travaux en groupe afin de parvenir à la rédaction d'un argumentaire visant à démontrer la non-conformité de l'ordonnance n°06-01 portant mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale avec les engagements internationaux de l'Algérie.

Grâce à ces exercices, les participants sont plus à même de construire un argumentaire juridique rigoureux à base des textes internationaux des droits de l'Homme. De plus, le travail d'analyse sur les textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale a permis la sensibilisation et la mobilisation des juristes autour de ce sujet.

Le Comité des droits de l'Homme condamne l'Algérie de nouveau dans deux affaires de disparitions forcées

Le CFDA a reçu deux nouvelles décisions du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies constatant la responsabilité de l'Etat algérien. Les communications concernant la disparition de Farid Mechani et de Djamel Saadoun avaient respectivement été déposées au Comité des droits de l'Homme en juin et août 2008 par le CFDA.

Le Comité souligne que l'Etat algérien s'est rendu coupable de nombreuses violations des droits fondamentaux garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques: le droit à ne pas être soumis à la torture, le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne... Il dénonce par ailleurs l'impunité consacrée par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application qui interdisent l'accès des familles à la justice et à la vérité.

Cette décision agit comme une reconnaissance de la douleur des familles. Leur détermination ne faiblira cependant pas tant que l'Etat algérien n'offrira pas une réponse satisfaisante aux proches des 8000 disparus algériens.

Le communiqué de presse diffusé par le CFDA sur ces deux constatations a été largement repris dans la presse algérienne.

Design: www.mountdesign.eu

N° 48 | 07-08-09 2013



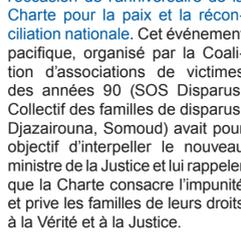
Conférence de presse pour la journée internationale des disparus



Rassemblement à Ménilmontant (Paris) pour la journée internationale des disparus



Expositions photos des mères de disparus



Rassemblement de la Coalition des victimes des années 90 devant le ministère de la Justice

BRÈVES

Répression du rassemblement de protestation contre la Charte pour la paix et la réconciliation nationale

Le 29 septembre, les familles des victimes des années 90 se sont réunies pacifiquement à l'occasion de l'anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Cet événement pacifique, organisé par la Coalition d'associations de victimes des années 90 (SOS Disparus, Collectif des familles de disparus, Djazairouna, Somoud) avait pour objectif d'interpeller le nouveau ministre de la Justice et lui rappeler que la Charte consacre l'impunité et prive les familles de leurs droits à la Vérité et à la Justice.

Un dispositif policier important avait été déployé dans la ville afin d'empêcher tout rassemblement. Organisé devant le ministère de la justice, un endroit atypique, le rassemblement a initialement pu se dérouler dans le calme. Néanmoins, après une heure plus de dix camions de police et des policiers ont surgi et ont embarqué de force plus de la moitié des personnes présentes au rassemblement. Les policiers ont brusqué les familles âgées en les malmenant et les jetant violemment par terre. Ainsi, Mme Roumili, âgée de plus de 70 ans, a été bousculée. Mme Lakhel, qui a des problèmes de cœur, a été frappée par les policiers dans la rue et a perdu connaissance.

Rencontre avec José Manuel Barroso à Alger

Le CFDA a été invité à la rencontre du président de la Commission européenne avec la société civile lors de sa visite officielle en Algérie les 6 et 7 juillet 2013. En préparation de sa visite, le CFDA avait adressé à M. Barroso son rapport sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, lui demandant de se faire l'écho des revendications des familles de disparus et de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme auprès du gouvernement algérien.

Bien qu'il ait assuré le CFDA de son soutien dans un courrier, M. Barroso a publiquement félicité le premier ministre algérien pour les avancées démocratiques permises par les réformes politiques de 2012 lors de la conférence de presse qu'il a tenue le 7 juillet. Il demeure donc nécessaire que le CFDA et l'ensemble de la société civile algérienne dénoncent sans relâche au niveau international les violations des droits de l'Homme commises par le gouvernement algérien.

Mobilisation à Oran le 3 juillet

Le bureau d'Oran organise désormais des rassemblements mensuels et réussit à mobiliser de plus en plus de familles. Les manifestations du 3 avril et du 5 mai ont réuni une quinzaine de familles devant la Cour d'Oran et une vingtaine le 5 juin. La régularité des manifestations et la consolidation du groupe de familles témoignent du dynamisme de l'équipe du bureau d'Oran et de la détermination des familles à poursuivre leur combat et à faire entendre leur voix.

Partage d'expérience avec la défenseure des droits de l'Homme mexicaine Alma Garcia

Le 11 septembre dernier, Alma Garcia, militante mexicaine pour la défense des droits de l'Homme et la défense des droits des disparus a rencontré Nassera Dutour dans les bureaux du CFDA à Paris.

Alma Garcia travaille dans le Nord du Mexique avec trois associations de défense des droits des migrants et des disparus. Elle participe à la documentation des nombreuses violations des droits de l'Homme dont sont victimes les migrants mexicains et centro-américains lors de leur traversée du Mexique à destination des Etats-Unis.

Nassera Dutour a présenté le contexte des disparitions forcées en Algérie et a décrit la technique de collecte d'informations et de documentation des disparitions forcées mise en place par le CFDA depuis sa création ainsi que son travail de plaidoyer auprès des instances internationales.

Les échanges ont été intenses et ont confirmé la nécessité et la volonté des associations de défense des droits des proches de disparus de travailler de manière conjointe pour dénoncer et lutter contre ce crime invisible.

COMMUNIQUÉS

Journée internationale des victimes de disparition forcée

Side event au Conseil des droits de l'Homme

La Coalition d'associations de victimes des années 90 exige l'abrogation de la Charte fait obstacle à la réconciliation nationale

Répression policière et arrestations d'une dizaine de familles des victimes des années 90 devant le ministère de la Justice

REVUE DE PRESSE

Revue de presse du mois de juillet

Revue de presse du mois de août

Revue de presse du mois de septembre

CFDA CONTACTS

112 rue de Charenton

75012 Paris

T: 00 33 (0)1 43 44 87 82

T: 00 33 (0)9 53 36 81 14

F: 00 33 (0)1 43 44 87 82

M: cfda@disparus-algerie.org

www.algerie-disparus.org